



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/43/757

S/20244

27 octobre 1988

FRANCAIS

ORIGINAL : ARABE

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-troisième session
Point 40 de l'ordre du jour
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-troisième année

Lettre datée du 26 octobre 1988, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation
des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance les faits ci-après :

Le mercredi 26 octobre 1988, à 13 heures, les forces de ce que l'on appelle l'"armée sud-libanaise", qui est appuyée par Israël, ont effectué pendant trois heures un bombardement à l'artillerie lourde de longue portée en guise de préparatif à une offensive de grande envergure vers le nord et le sud de Kfar Falous, situé au nord-est de la ville de Saïda (Sidon) et jusqu'à une distance de 10 kilomètres de cette localité. Les combats entre les forces de l'"armée sud-libanaise" et celles de la résistance nationale libanaise se poursuivent jusqu'à présent sur un front de plusieurs kilomètres.

Cette offensive s'est produite après qu'Israël ait introduit dans ce qu'il appelle la "zone de sécurité" des renforts militaires considérables de 1 500 hommes appuyés par des chars et des véhicules de transport de troupes. Ces faits démontrent parfaitement qu'Israël entend appuyer l'opération militaire en question qui constitue peut-être une attaque de grande envergure ayant pour objectif l'ensemble de la région du sud du Liban.

En portant ces premiers renseignements à la connaissance du Secrétaire général, le Gouvernement libanais affirme que cette attaque menace toute la région du sud du Liban ainsi que les contingents de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et qu'il est désormais impérieux et urgent de prendre conscience de la gravité de la situation. Ce péril ne peut être éliminé qu'en exerçant des pressions sur Israël pour qu'il mette fin sans tarder à ces opérations militaires et à celles de ce que l'on appelle l'"armée sud-libanaise" et applique les résolutions du Conseil de sécurité qui exigent qu'il se retire immédiatement et totalement du territoire libanais et permette aux forces de la FINUL de s'acquitter pleinement de leur mission dont il a empêché la réalisation il y a environ 10 ans de cela.

A/43/757
S/20244
Français
Page 2

Je vous serais obligé de bien vouloir prendre les dispositions nécessaires pour porter les faits qui précèdent à la connaissance du Conseil de sécurité et pour faire distribuer la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 40 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Rachid FAKHOURY
